

Code de conduite en montagne

Dans près de 80 % des cas de blessures répertoriées dans les stations de ski, les glisseurs (skieurs et surfers) blessés s'en attribuent la responsabilité. Les erreurs commises peuvent être dues notamment à un manque d'habileté ou survenir suite à des comportements allant à l'encontre de la prudence ou des règles de conduite en vigueur. Il s'avère donc important, pour sa sécurité et celle des autres, que chaque glisseur adopte un comportement respectueux envers les autres usagers des pistes, et qu'il se conforme aux règles en vigueur dans les stations.



Le Code de conduite en montagne établit des règles visant à favoriser une cohabitation harmonieuse de tous les usagers des pistes et des parcs-aires de jeu, et à diminuer les risques de blessures. Le code est affiché à la billetterie et à l'embarcadère de chaque remontée mécanique. L'exploitant peut aussi édicter d'autres règles qu'il impose en plus du code.

Avant d'utiliser les pistes, le glisseur doit s'informer des caractéristiques de la montagne pour pouvoir s'orienter convenablement. Il peut obtenir ces renseignements sur le panneau synoptique situé entre le chalet et l'accès aux pistes. Ce tableau est aussi disponible en format de poche à la billetterie.

Le glisseur doit utiliser des pistes qui correspondent à son niveau d'habileté. Les pistes sont classées selon les degrés de difficulté suivants : Facile, Difficile, Très difficile et Extrême.

Parcs-aires de jeu

Les parcs-aires de jeu sont conçus pour recevoir les installations et aménagements destinés à l'exécution de sauts et d'autres figures, par exemple, des demi-lunes et des tremplins. Le Code de conduite en montagne s'applique aussi dans un parc en plus des autres règles de conduite particulières qui peuvent être affichées à son entrée. Le glisseur doit faire preuve de prudence, se familiariser avec l'endroit et utiliser des aménagements correspondant à son niveau d'habileté. Le port du casque est obligatoire dans le parc à neige.



1- La règle d'or, le contrôle !

Les parcs-aires de jeu sont conçus pour recevoir les installations et aménagements destinés à l'exécution de sauts et d'autres figures, par exemple, des demi-lunes et des tremplins. Le Code de conduite en montagne s'applique aussi dans un parc en plus des autres règles de conduite particulières qui peuvent être affichées à son entrée. Le glisseur doit faire preuve de prudence, se familiariser avec l'endroit et utiliser des aménagements correspondant à son niveau d'habileté.

2- Priorité aux personnes plus bas !

Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité. Le glisseur ne peut voir tout ce qui se déroule autour de lui : on n'a pas d'yeux dans le dos ! Dans les pistes, le glisseur en amont (plus haut) voit bien les personnes plus bas ; c'est sa responsabilité de manoeuvrer de manière à les éviter.





3- " Tassez-vous " du chemin !

Arrêtez dans une piste seulement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste. Pour ne pas se placer inutilement en danger, il est recommandé de s'immobiliser sur les côtés de pistes.

4- Aux intersections, priorité aux personnes plus haut !

Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections. Comme un conducteur automobile qui doit s'arrêter aux intersections, le glisseur doit éviter de couper le chemin à une personne déjà engagée dans une descente.



5- Aidez les secouristes !

Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste. Qu'il soit impliqué ou non dans un accident, le glisseur doit porter assistance à une autre personne blessée. Il devrait aussi aider les secouristes à recueillir l'information requise.

6- Non à l'équipement en folie !

Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement. Le glisseur doit utiliser un système qui, lors d'une chute, empêche son équipement de lui échapper, afin d'éviter de blesser une autre personne. On peut mentionner le système de freinage intégré aux fixations en ski alpin et la courroie en surf.



7- Pas de drogues ni d'alcool !

N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou de l'alcool. Ces substances diminuent les facultés ainsi que la capacité de réagir rapidement et de conserver la maîtrise de ses manoeuvres. Alcool et drogues ne font pas bon ménage avec sécurité.

8- Respectez la signalisation !

Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées. L'exploitant met en place une signalisation qui permet aux glisseurs de se diriger de façon sécuritaire dans la montagne. Il est donc important d'en prendre connaissance et de s'y conformer. De plus, on ne doit glisser que dans les endroits permis.

